

Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, si vous voulez bien prendre place. Je vais ouvrir cette dernière séance de notre Conseil d'agglomération en vous saluant toutes et tous, en saluant le public, la presse présente, puis en excusant madame la trésorière principale, Madame Fernandez, vous le savez, qui va cesser ses fonctions au 31 décembre prochain, qui est en mission actuellement. Elle n'a pas pu être présente.

INSTALLATION NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Je suis heureux de souhaiter la bienvenue à notre nouvelle conseillère communautaire, Nathalie MONTAHUT, élue de Mudaison, qui succède à Madame Annie PRUDHOMME, qui a démissionné de son mandat municipal et automatiquement de son mandat communautaire, tout comme Michel ROUX, notre collègue Michel ROUX, qui a démissionné. Il n'est pas remplacé, puisque l'ensemble de sa liste a démissionné. Les élus qui étaient fléchés de la liste de Michel ROUX à Mudaison ayant démissionné, il n'y a pas de successeur.

Bienvenue donc à Madame Nathalie MONTAHUT.

ACTUALITES

- **Le mercredi 3 novembre** : Visite de l'entreprise EXAPRINT en présence de M. BOURREL. - zone de Fréjorgues Est Mauguio.
- **Le jeudi 4 novembre** : Visite du showroom de SOFRADAM dans la zone Fréjorgues Est de Mauguio.
- **Le jeudi 18 novembre** : M. Yvon BOURREL représentait le Pays de l'Or pour la remise du BIA à l'aéroport de Montpellier Méditerranée
- **Le mardi 23 novembre** : M. Anthony MELIN représentait le Pays de l'Or au Forum des achats responsables organisé par le PLIE à Candillargues
- **Le mercredi 24 novembre** : Salon du Littoral à La Grande Motte.
- **Le vendredi 26 novembre** : Journée de formation pour les élus au siège de l'agglomération.
- **Le vendredi 29 novembre** : Réunion du contrat de plan (FEDER) 2022-2027 à la Région.
- **Le vendredi 29 novembre** : Comité d'agrément organisé par Initiative Hérault Est
- **Le mardi 30 novembre** : M. Alain HUGUES représentait le Pays de l'Or à l'inauguration du stand de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault dans le cadre du SITEVI
- **Le jeudi 2 décembre** : anniversaire des 20 ans de HERAULT EST INITIATIVE au Palais des congrès à La Grande Motte. Nous y étions, avec le Vice-Président, chargé de l'économie, Yvon BOURREL.

Un anniversaire qui en fait était les 21 ans, puisque l'an dernier, on n'avait pas pu organiser cette cérémonie, où ont été remis un certain nombre de prix, dont certains sur Mauguio et sur La Grande-Motte, et même Lansargues.

- **Le lundi 6 décembre** : M. Alain HUGUES représentait le Pays de l'Or à l'Hôtel du département pour la conférence agricole et signature de la charte stratégique 2030
- **Le jeudi 9 décembre** : Inauguration de l'abris bus à la Grande pyramide à La Grande Motte.
- **Le vendredi 10 décembre** : nous avons ici célébré la manade du Ternen, la manade Andreo, les frères Andreo, Roger et Bernard, vous le savez, qui ont obtenu le Biou d'Or. C'est une consécration pour une manade. Surtout quand on est une petite manade, comme celle du Ternen. Ce Biou d'Or qui était concurrencé par des taureaux de manades beaucoup plus importantes. Avec Alain HUGUES, le Vice-Président, en charge notamment des traditions, nous avons réservé cet accueil qui était mérité au vu de cette manade qui est partie de rien, avec des frères qui n'étaient pas du tout issus du milieu de la bovine et qui, aujourd'hui, ont réussi à porter cette récompense sur un de leur taureaux, le taureau Muiron, qui est Biou d'Or de l'année
- **Le mercredi 15 décembre** : Et puis, ce matin, nous étions un certain nombre présents à l'Ecoparc de Saint-Aunès, autour de notre collègue maire et Vice-Président, pour l'inauguration de la première station Bio GNC avec GRDF, avec la société Cévennes, avec qui nous avons porté ce projet d'équipement de nos véhicules en GNV. Le président de la Chambre de commerce, le député, la conseillère régionale et représentante Carole DELGA, Madame BOURGUET, notre conseillère départementale Patricia MOULLIN-TRAFFORT.
- On vous a remis, et je remercie le cabinet et le service communication d'avoir confectionné ces beaux coffrets, avec des produits issus, pour certains, du Pays de l'Or, pour agrémenter ces fêtes de Noël et de fin d'année. Et justement, vous le savez, c'est la mort dans l'âme que nous avons pris la décision d'annuler les repas que nous avons programmés pour nos aînés sur les communes de notre territoire. C'est vrai que parmi nos aînés, il y a beaucoup de déception, d'incompréhension, parce que certaines manifestations se font. Ils sont pour la plupart vaccinés, ils ont du mal à comprendre qu'on ait pu annuler. D'autres étaient ravis qu'on ait annulé ces manifestations. Mais dans la situation sanitaire actuelle, avec un taux d'incidence qui est très important sur le Pays de l'Or, on est le territoire où le taux est le plus élevé aujourd'hui, même si le préfet le signalait hier... Le préfet était ici présent, puisque j'accueillais le conseil de surveillance de l'aéroport qui s'est déroulé ici même, il indiquait que l'évolution était arrivée, on espérait, à un pic dans le département, puisqu'il y avait certes une progression, mais qui s'était beaucoup ralentie par rapport à la semaine dernière. Nous verrons. Adviendra ce qu'il adviendra.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

1. Monsieur Anthony MELIN

APPEL DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Je propose au secrétaire de séance Monsieur Anthony MELIN de procéder à l'appel.

PRESENTS :

CANDILLARGUES :	Anthony MELIN,
LA GRANDE MOTTE :	Stéphan ROSSIGNOL, Joëlle JENIN VIGNAUD, Isabelle BERGE, Bernard REY, Sonia MARGUERY, Jean-Paul FRAPPA, Sophie CAUDAL,
LANSARGUES :	Michel CARLIER, Monique BOUISSEREN, Didier VALETTE,
MAUGUIO :	Yvon BOURREL, Sophie CRAMPAGNE, Frantz DENAT, Caroline FAVIER, Laurent TRICOIRE, Laurence GELY, Laurent PRADEILLE, Patricia MOULLIN TRAFFORT, Laurent CAPPELLETTI, Sophie EGLEME, Daniel BOURGUET, Bertrand COISNE, Gilles PARMENTIER,
MUDAISON :	Philippe PY CLEMENT, Nathalie MONTAHUT,
PALAVAS-LES-FLOTS :	Christian JEANJEAN, Anne BONNAFOUS, Jean-Louis GOMEZ, Sylvie MARTEL CANNAC, Guy REVERBEL, Sandrine ARNAL,
SAINT-AUNES :	Alain HUGUES, Florence THOMAS,
VALERGUES :	Jean-Louis BOUSCARAIN, Sandrine DUBOIS LAMBERT,

<u>PROCURATIONS :</u>	Laurence NAVARRO à Anthony MELIN, Jean-Paul HUOT à Sonia MARGUERY, Marie LEVAUX à Laurence GELY, André SAUTET à Sophie CRAMPAGNE, Dominique BALZAMO à Yvon BOURREL, Marianne PELLETIER à Bertrand COISNE, Georges FANDOS à Florence THOMAS, Martine PECCOUX à Alain HUGUES
------------------------------	--

ORDRE DU JOUR

Relevé des décisions du Président et délibérations du bureau communautaire	Pages	2 à 6
---	--------------	--------------

Je vous invite à prendre connaissance des actes pris par délégation.

- **M. Gilles PARMENTIER :** Merci, Monsieur le Président. Une première remarque. Merci pour le cadeau de Noël. Mais ça ne changera pas non plus mon attitude et mon travail constructif d' élu d'opposition. Je tenais à ce que ça se sache. Et deuxième point plus sérieux, on a une semaine très chargée au niveau des assemblées, entre les Conseils municipaux, les Conseils d'agglomération, même pour ceux qui travaillent dans des collectivités. On se retrouve avec trois grosses assemblées en une semaine et cela pose un problème tout simplement de temps pour travailler et pour que les élus, et notamment les élus d'opposition, je pense que Monsieur BOURGUET sera d'accord avec moi, pour vraiment bien travailler les Conseils d'agglomération ou les conseils municipaux. Ma demande, ça serait, pour les prochaines années, qu'on décale d'une semaine soit les conseils municipaux, soit les Conseils d'agglomération, pour qu'on ne se retrouve pas avec une semaine pleine et où le temps est malheureusement incompressible.

- **M. Stéphan ROSSIGNOL** : C'est noté, mais vous savez, les calendriers des mairies et des intercommunalités comme la nôtre sont liés souvent à des chiffrages, au travail des services. On essaie d'adapter les calendriers, parce qu'on a huit conseils municipaux. C'est difficile de faire en sorte d'avoir des dates qui tiennent compte de l'ensemble des conseils municipaux des huit communes de notre Agglomération. Mais j'entends bien. J'ai moi-même conseil municipal demain à La Grande-Motte, comme il y a eu à Mauguio, comme il y a d'autres communes. Mais le mois de décembre est très chargé. Il y a une session plénière à la Région demain. Tout le monde est dans les mêmes créneaux. Le département aussi, je crois, Madame MOULLIN-TRAFFORT a eu aussi... Tout le monde est un peu contraint par le mois de décembre. Je crois que l'administration aussi. On a des contraintes sur l'administration. Il est difficile d'adapter. Mais on essaiera de faire en sorte de tenir compte de ce calendrier très chargé au mois de décembre.

Adoption du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2021.

Le Procès-Verbal est adopté.

MOBILITÉS

Rapport n° 1 : Hérault Transport

XH-14

9

- Modification des statuts du Syndicat Mixte
(Rapport de M. Jean-Louis GOMEZ)

Le 1^{er} juillet 2021, la Région est devenue Autorité Organisatrice des Mobilités Locales, sur le territoire des communautés de commune qui n'ont pas pris la compétence Mobilité, **à l'exclusion de celles de l'Hérault du fait du transfert de compétences au Syndicat Mixte en 2017.**

En application d'un dispositif régional de juillet 2019, en soutien notamment économique à la mise en œuvre des transports à la demande, la Région délègue aujourd'hui la compétence aux communautés de communes qui la sollicitent. **Cette possibilité n'est cependant pas ouverte dans l'Hérault, la Région ne détenant plus la compétence sur le département.**

Il convient donc de modifier les statuts du Syndicat afin **d'exclure le TAD des services de transport non urbains de voyageurs transféré par la Région au Syndicat**, et permettre ainsi à la collectivité régionale de déléguer sa compétence TAD à des communautés de communes dans l'Hérault.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver la modification de l'article 6 des statuts du Syndicat mixte, afin d'exclure le TAD des services de transport non urbains de voyageurs transféré par la Région au Syndicat,
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer toutes pièces à intervenir dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

DÉCHETS ET VALORISATION

Rapport n° 2 : Collecte des encombrants

Pages

10 à 16

- Mutualisation de la collecte des encombrants avec les communes
(Rapport de M. Michel CARLIER)

Toutes les communes membres de l'agglomération ont mis en place un service de résorption de ces dépôts sauvages « encombrants ». Dès 2019, l'Agglomération a mis en œuvre une convention de mutualisation afin que chaque commune puisse organiser le service tel qu'il lui semble nécessaire. Cet accord prend fin au 31 décembre 2021.

Dans l'attente de la mise en œuvre de ce dispositif par l'Agglomération et afin de garantir la continuité de service offert aux usagers, il convient de reconduire la convention de mutualisation de collecte des encombrants selon les termes prévus en 2019. Pour rappel, les sommes versées au titre de la compensation financière sont indiquées dans la tableau joint.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver les termes de la convention ainsi présentés,
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer toutes pièces à intervenir dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 3 : Déchèteries

Pages

17 à 20

- Surveillance vidéo : Fonds de concours au profit de la commune de Palavas-les-Flots
(Rapport de M. Brice BONNEFOUX)

PRESENTS :

CANDILLARGUES :	Anthony MELIN,
LA GRANDE MOTTE :	Stéphan ROSSIGNOL, Joëlle JENIN VIGNAUD, Brice BONNEFOUX, Isabelle BERGE, Bernard REY, Sonia MARGUERY, Jean-Paul FRAPPA, Sophie CAUDAL,
LANSARGUES :	Michel CARLIER, Monique BOUISSEREN, Didier VALETTE,
MAUGUIO :	Yvon BOURREL, Sophie CRAMPAGNE, Frantz DENAT, Caroline FAVIER, Laurent TRICOIRE, Laurence GELY, Laurent PRADEILLE, Patricia MOULLIN TRAFFORT, Laurent CAPPELLETTI, Sophie EGLEME, Daniel BOURGUET, Bertrand COISNE, Gilles PARMENTIER,
MUDAISON :	Philippe PY CLEMENT, Nathalie MONTAHUT,
PALAVAS-LES-FLOTS :	Christian JEANJEAN, Anne BONNAFOUS, Jean-Louis GOMEZ, Sylvie MARTEL CANNAC, Guy REVERBEL, Sandrine ARNAL,
SAINT-AUNES :	Alain HUGUES, Florence THOMAS,
VALERGUES :	Jean-Louis BOUSCARAIN, Sandrine DUBOIS LAMBERT,

PROCURATIONS :

Laurence NAVARRO à Anthony MELIN, Jean-Paul HUOT à Sonia MARGUERY, Marie LEVAUX à Laurence GELY, André SAUTET à Sophie CRAMPAGNE, Dominique BALZAMO à Yvon BOURREL, Marianne PELLETIER à Bertrand COISNE, Georges FANDOS à Florence THOMAS, Martine PECCOUX à Alain HUGUES

La commune de Palavas-les-Flots s'est dotée il y a plusieurs années d'un réseau de caméras de vidéo-surveillance et de moyens matériels et personnels efficaces permettant de concourir à un dispositif de lutte contre divers délits et incivilités.

Après analyse il apparaît opportun que la mise en œuvre d'une vidéo-surveillance sur le site du centre de valorisation puisse intégrer le dispositif déployé par la ville.

L'Agglomération propose donc d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 22 100 € HT afin d'intégrer le site du centre de valorisation.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Valider le versement d'un fonds de concours d'un montant de 22 100 € HT au profit de la commune de Palavas-les-Flots,
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer toutes pièces à intervenir dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 4 : Collecte – Déchèterie

Pages

21 à 22

- Tarifs applicables pour la redevance spéciale
(Rapport de Mme Anne BONNAFOUS)

Le Pays de l'Or applique une redevance spéciale pour les déchets non ménagers issus d'entreprises ou d'administrations. Le tarif de prise en charge des déchets pris pour application de la redevance spéciale doit être ajusté en fonction des coûts réels de collecte et de traitement des déchets collectés.

En décembre 2020, le Conseil d'Agglomération a adopté les tarifs présentés ci-après et applicables à compter du 1^{er} janvier 2021, à savoir :

- Coût de fonctionnement du service lié à la collecte : 136 € nets
- Coût de traitement (incinération OCREAL) : 70 € nets

Par ailleurs, le recensement des usagers non ménagers, de leur consommation du service public et de leur besoin a récemment débuté.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver le maintien des tarifs et modalités en vigueur pour la prise en charge des déchets non-ménagers dans le cadre de l'application de la redevance spéciale.

- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer toutes pièces à intervenir dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 5 : Collecte – Déchèterie	Pages	23 à 24
▪ Tarifs applicables pour le dépôt de déchets non ménagers en déchèteries et centre de valorisation <i>(Rapport de M. Laurent TRICOIRE)</i>		

L'Agglomération assure l'accueil des professionnels sur ses déchèteries et centres de valorisation. Ce service est soumis à tarification pour les apports de végétaux, de gravats, d'encombrants incinérables et de bois.

Annuellement, les tarifs sont déterminés à partir des coûts réels du service. En décembre 2020, l'assemblée a adopté les tarifs présentés au tableau joint. Pour 2022, il est proposé de maintenir les tarifs et modalités en vigueur pour les dépôts d'usagers non-ménagers en déchèteries et centres de valorisation.

Il est également proposé des mesures incitatives : pour orienter les flux vers les installations automatiques et limiter le traitement d'apports de « bennes souillées ».

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver le maintien des tarifs et modalités en vigueur pour les dépôts d'usagers non-ménagers en déchèteries et centres de valorisation,
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer toutes pièces à intervenir dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Rapport n° 6 : Actions économiques	Pages	25 à 30
• PLIE Est Héraultais ○ Avance de trésorerie 2021 <i>(Rapport de Mme Isabelle BERGE)</i>		

PRESENTS :

CANDILLARGUES : Anthony MELIN,
LA GRANDE MOTTE : Stéphan ROSSIGNOL, Brice BONNEFOUX, Isabelle BERGE, Bernard REY, Sonia MARGUERY, Jean-Paul FRAPPA, Sophie CAUDAL,
LANSARGUES : Michel CARLIER, Didier VALETTE,
MAUGUIO : Yvon BOURREL, Sophie CRAMPAGNE, Frantz DENAT, Caroline FAVIER, Laurent TRICOIRE, Laurence GELY, Laurent PRADEILLE, Patricia MOULLIN TRAFFORT, Laurent CAPPELLETTI, Sophie EGLEME, Daniel BOURGUET, Bertrand COISNE, Gilles PARMENTIER,

MUDAISON : Philippe PY CLEMENT, Nathalie MONTAHUT,
PALAVAS-LES-FLOTS : Christian JEANJEAN, Anne BONNAFOUS, Jean-Louis GOMEZ, Guy REVERBEL, Sandrine ARNAL,
SAINT-AUNES : Alain HUGUES, Florence THOMAS,
VALERGUES : Jean-Louis BOUSCARAIN, Sandrine DUBOIS LAMBERT,

PROCURATIONS : Laurence NAVARRO à Anthony MELIN, Jean-Paul HUOT à Sonia MARGUERY, Marie LEVAUX à Laurence GELY, André SAUTET à Sophie CRAMPAGNE, Dominique BALZAMO à Yvon BOURREL, Marianne PELLETIER à Bertrand COISNE, Georges FANDOS à Florence THOMAS, Martine PECCOUX à Alain HUGUES

DÉPORTS : Monique BOUISSEREN, Sylvie MARTEL CANNAC, Joëlle JENIN VIGNAUD,

L'agglomération soutient financièrement plusieurs associations portant des actions en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle, dont le PLIE EST HERAULTAIS, par le versement d'une subvention annuelle de 67 600€ contribuant au fonctionnement de la structure.

Le PLIE fait face aujourd'hui à des difficultés importantes de trésorerie du fait du retard des versements des fonds européens.

Soucieux de la pérennisation du PLIE, les EPCI partenaires ont pris l'attache du Département, également financeur de la structure et gestionnaire de la subvention globale FSE et proposent, au regard de l'urgence financière, de faire une avance de trésorerie d'un montant de 150 000 € afin de résoudre les difficultés du PLIE à court terme.

Cette avance fait l'objet d'une convention financière tripartite entre l'agglomération du Pays de l'Or, la communauté de communes du Pays de Lunel et le PLIE Est Héraultais.

Le conseil d'agglomération est invité à :

- Attribuer une avance remboursable de trésorerie au PLIE Est Héraultais d'un montant de **150.000 € selon les conditions et modalités définies dans la convention financière**
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer la convention financière correspondante ainsi que toutes pièces à intervenir dans cette affaire.
- **M. Stéphan ROSSIGNOL** : En effet, il était nécessaire d'apporter cette aide. Sans cela, le PLIE se trouve en difficulté pour honorer les salaires de ses personnels.

Adopté à l'unanimité.

- Extension Ecoparc de Saint-Aunès
 - Convention pré-opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier et la commune de Saint-Aunès
(Rapport de M. Laurent CAPPELLETTI)

PRESENTS :

CANDILLARGUES :	Anthony MELIN,
LA GRANDE MOTTE :	Stéphan ROSSIGNOL, Joëlle JENIN VIGNAUD, Brice BONNEFOUX, Isabelle BERGE, Bernard REY, Sonia MARGUERY, Jean-Paul FRAPPA, Sophie CAUDAL,
LANSARGUES :	Michel CARLIER, Monique BOUISSEREN, Didier VALETTE,
MAUGUIO :	Yvon BOURREL, Sophie CRAMPAGNE, Frantz DENAT, Caroline FAVIER, Laurent TRICOIRE, Laurence GELY, Laurent PRADEILLE, Patricia MOULLIN TRAFFORT, Laurent CAPPELLETTI, Sophie EGLEME, Daniel BOURGUET, Bertrand COISNE, Gilles PARMENTIER,
MUDAISON :	Philippe PY CLEMENT, Nathalie MONTAHUT,
PALAVAS-LES-FLOTS :	Christian JEANJEAN, Anne BONNAFOUS, Jean-Louis GOMEZ, Sylvie MARTEL CANNAC, Guy REVERBEL, Sandrine ARNAL,
SAINT-AUNES :	Alain HUGUES, Florence THOMAS,
VALERGUES :	Jean-Louis BOUSCARAIN, Sandrine DUBOIS LAMBERT,

PROCURATIONS : Laurence NAVARRO à Anthony MELIN, Jean-Paul HUOT à Sonia MARGUERY, Marie LEVAUX à Laurence GELY, André SAUTET à Sophie CRAMPAGNE, Dominique BALZAMO à Yvon BOURREL, Marianne PELLETIER à Bertrand COISNE, Georges FANDOS à Florence THOMAS, Martine PECCOUX à Alain HUGUES

Le secteur de la Pointe de Mudaison constitue le dernier secteur classé en zone d'urbanisation future au PLU de la commune de Mauguio Carnon. La SPL L'Or Aménagement accompagne l'agglomération dans la réalisation d'une étude de programmation urbaine et économique du secteur.

Pour poursuivre le projet, l'Agglomération et la commune de Mauguio-Carnon souhaitent travailler avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie.

A travers une convention d'une durée de 5 ans, l'EPF s'engage notamment à participer au financement des études visant à la définition du projet et à réaliser le portage foncier.

Pour mener à bien cette démarche, les parties ont convenu, dans un premier temps, de la mise en place d'une convention dite pré-opérationnelle afin :

- De réaliser, si besoin, les études foncières nécessaires à l'identification des périmètres à l'intérieur desquels une veille foncière s'avère nécessaire ;
- D'analyser et, le cas échéant, répondre aux premières opportunités foncières se présentant et susceptibles d'intéresser le futur projet ;
- De mener les études nécessaires en vue de préciser les intentions du projet.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver le projet de convention pré-opérationnelle portant sur la pointe de Mudaison entre la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or, la commune de Mauguio-Carnon et l'EPF Occitanie,
 - Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer ladite convention et tout document se rapportant à cette affaire
-
- **M. Stéphane ROSSIGNOL** : Simplement, il y a une erreur, ce n'est pas la Pointe de Mudaison, c'est la zone de l'Ecoparc. Il y a eu un copié-collé, donc excusez nos services, mais il s'agit bien de la zone de l'Ecoparc et donc vous remplacez le secteur de la Pointe de Mudaison par le secteur de l'Ecoparc de Saint-Aunès.
 - **M. Gilles PARMENTIER** : Vous voyez, même Monsieur Laurent CAPPELLETTI n'a pas pu préparer le Conseil d'agglomération et il ne se rend pas compte que ce n'est pas le bon dossier.
 - **M. Laurent CAPPELLETTI** : Je te remercie de ton soutien, Monsieur PARMENTIER.
 - **M. Stéphane ROSSIGNOL** : Monsieur PARMENTIER, il a simplement repris les éléments que les services ont communiqués et, effectivement, c'est une erreur dans la traduction de la délibération qui, elle, était bonne. C'est le résumé qui comporte cette erreur.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 8 : Zones économiques

Pages

55 à 86

- Extension Ecoparc de Saint-Aunès
 - Dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique pour la constitution de réserves foncières en vue de l'extension de l'Ecoparc de Saint-Aunès

(Rapport de M. Yvon BOURREL)

Une extension de L'Ecoparc de Saint-Aunès, d'une emprise de près de 9 hectares, est désormais envisagée à l'ouest de la zone d'activité existante.

La valorisation de ce site doit s'inscrire dans une vision prospective et durable. Dans cette optique, la maîtrise foncière de ce secteur est un élément essentiel pour garantir la faisabilité de cette future opération d'aménagement qui s'inscrit dans un contexte forte pression foncière.

Il est donc proposé d'engager une procédure d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique pour la constitution de réserves foncières. Le lancement de cette procédure n'obère en rien la possibilité de mener des négociations et acquisitions amiables.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique pour la constitution de réserves foncières en vue de l'extension de l'Ecoparc de Saint-Aunès,

- Autoriser Monsieur le Président à solliciter Monsieur le Préfet pour l'ouverture d'une enquête publique en ce sens,
 - Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire
-
- **M. Bertrand COISNE** : Je suis assez embarrassé sur ce dossier. On en a parlé un peu en commission des affaires économiques. C'est vrai qu'il s'agit de développer l'économie de nos territoires et étendre donc des acquisitions de terrains pour développer l'économie de l'Ecoparc qui est déjà bien structurée. Le problème, c'est qu'on a des injonctions de l'État qui nous dit : "Il ne faut pas artificialiser les sols". Et puis, en même temps, on va lui demander, au préfet, de déclarer d'utilité publique l'acquisition, voire l'expropriation de terrains à vocation agricole. C'est zoné agricole sur le PLU de Saint-Aunès. Et pourtant, l'activité agricole est quand même une activité économique majeure, non seulement sur le Pays de l'Or, mais dans toute l'Occitanie. C'est le plus grand employeur de l'Occitanie. Donc je suis très embarrassé, nous sommes très embarrassés et je pense que nous allons nous abstenir sur cette décision. Le temps de la réflexion, je crois que là, il y a des conflits d'intérêts entre l'économie agricole, l'artificialisation des sols et puis le besoin d'extension de l'Ecoparc, vu l'attractivité de cet excellent parc d'activité.

 - **M. Yvon BOURREL** : Ce que nous avons évoqué, Monsieur COISNE, en commission, vous y relevez une contradiction, j'y vois là une pondération et la simple application suite à un document qui s'appelle le SCoT, approuvé par l'État, après un travail de concertation avec la Communauté d'agglomération, la profession agricole, qui dit que le rythme de croisière d'annexion de terres agricoles est un rythme qui doit baisser et qui a baissé puisque dans le SCoT de 2000 qui s'étend en 2032, la préemption, les phénomènes d'extension sont singulièrement réduits et que nous ne sommes pas dans une manière de désobéir à ce qui est convenu avec la profession agricole. C'est vrai que, idéalement, nous devons faire ce que nous avons commencé sur la requalification de Fréjorgues-Est et Ouest, qui n'est pas sans poser des problèmes, puisque l'interventionnisme est perçu comme néfaste par les chefs d'entreprise. Idéalement, il faudrait qu'on travaille à périmètre constant. Ce périmètre s'étend un petit peu, mais il ne s'étendra guère plus, en tout cas jusqu'en 2032, qui est un mandat qui dépasse largement celui de la mandature. Nous sommes d'accord sur le principe que les terres agricoles doivent essentiellement rester agricoles. Comme nous ne pouvons pas ne pas être d'accord sur le fait qu'autant que faire se peut quand on a des entreprises génératrices d'emplois, je précise qu'il y a quand même 5000 demandeurs d'emploi au Pays de l'Or, j'estime que c'est cet équilibre-là que nous devons surveiller et auquel nous devons travailler. Mais j'entends votre observation qui est recevable, bien sûr.

Vote :

Pour = 42

Abstention = 3

Rapport n° 9 : Zones économiques

Pages

87 à 93

- ZAC Les Portes de l'Aéroport
 - Avenant n°6 au protocole d'accord AD VITAM
(Rapport de Mme Sophie EGLEME)

Dans le cadre de la ZAC des Portes de l'Aéroport, L'Agglomération a approuvé la signature d'un protocole d'accord avec un groupement représenté par la société Ad Vitam en vue de définir les modalités de cession des terrains par l'Agglomération ainsi que la mission et les obligations du promoteur.

Il a été modifié par cinq avenants successifs. Au regard du contexte sanitaire et économique actuel, il apparaît aujourd'hui que la commercialisation des lots n'a pas avancé au rythme initialement escompté. C'est pourquoi le promoteur a sollicité un nouveau report de commercialisation pour les lots 4, 6, 7 et 8.

Il est donc nécessaire de conclure un avenant n°6 au protocole afin d'y inscrire le principe de la prise en charge par le promoteur des frais financiers supplémentaires supportés par l'Agglomération pour toute demande d'allongement acceptée par elle du délai de cession d'un ou plusieurs lots à bâtir de la ZAC tel qu'initialement prévu aux compromis de vente.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver la signature de l'avenant n°6 au protocole d'accord entre l'Agglomération et Ad Vitam sur la ZAC des Portes de l'Aéroport dont un exemplaire est joint en annexe,
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **M. Stéphan ROSSIGNOL** : Je parle sous le contrôle de notre Vice-Président, Yvon BOURREL, la commercialisation avance malgré tout, il y a des contacts pris, sur le lot 3 notamment va s'installer en tout début d'année la société Oxylio et la société GEMCO. La crèche va ouvrir au mois de janvier, les restaurants sont en train aussi de s'installer. En attendant, il y aura un food truck. Le lot 4, il y a également des échanges avec une société. Et sur le lot 6, un groupe important dont on est obligé de taire le nom pour l'instant, est très intéressé par ce lot 6. Et on pense que ça devrait se concrétiser en tout début d'année.
- **M. Yvon BOURREL** : Effectivement, la proposition de ces avenants et la vie habituelle des aménagements de zones il y a plus de 10 ans, lors de l'aménagement de la zone du Bosc, on avait Cirrus-Pégase, qui était le promoteur en quelque sorte, était à la place d'Ad Vitam. Et on avait signé ce qu'on appelle une promesse unilatérale de vente, une PUV, qui, chaque fois, mettait à la charge de l'aménageur, les frais induits par le retard. Ce qui nous avait amenés même à un moment donné, à commercialiser en rehaussant le prix au mètre carré des parcelles. Par rapport à la conjoncture, j'allais dire normal, non, mais c'est compréhensible. Il n'y a rien de nouveau, c'est simplement que l'aménageur aura à sa charge ce retard et le portera à hauteur de 30 000 euros.
- **M. Stéphan ROSSIGNOL** : C'est effectivement la société qui porte la charge de ces frais supplémentaires.

Adopté à l'unanimité.

EAUX ET ESPACES NATURELS

Rapport n° 10 : Captages prioritaires **B-1.11.15** **94**

- Tarification 2022 de l'aire de remplissage-rinçage sécurisée
(Rapport de M. Michel CARLIER)

La tarification de l'usage de l'aire collective de remplissage et rinçage sécurisée est composée de 3 parts :

- une part fixe annuelle, déterminée en fonction de la surface de l'exploitation
- une part proportionnelle, pour la consommation d'eau de remplissage : au m³ d'eau consommé pour le remplissage
- une part proportionnelle, pour le traitement des effluents : au m³ d'eau consommé pour le rinçage.

Vous retrouvez le détail de cette tarification au présent rapport.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver la tarification 2022 ainsi présentée, pour l'usage de l'aire de remplissage-rinçage sécurisée de Lansargues.
 - **M. Daniel BOURGUET** : C'est juste une question. J'aurais voulu savoir un petit peu le rendu de cette aire de lavage, savoir s'il y a beaucoup d'agriculteurs qui s'en servent, comment c'est perçu.
 - **M. Michel CARLIER** : Il y a une quinzaine d'agriculteurs qui utilisent cette aire de remplissage et rinçage. C'est vrai que c'est satisfaisant, mais il manque encore quelques agriculteurs pour vraiment compléter cette offre.
 - **M. Stéphan ROSSIGNOL** : Ils n'ont pas pris le chemin de cette aire.
 - **M. Michel CARLIER** : Qui n'ont pas pris le chemin et qui traitent individuellement.
 - **M. Stéphan ROSSIGNOL** : On pousse effectivement, maintenant que cette aire a été mise en service, à ce qu'ils s'en servent.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 11 : Eau et Assainissement **BC-1.3.2** **95 à 101**

- Tarification de la surtaxe 2022
(Rapport de M. Christian JEANJEAN)

Comme chaque année, l'intercommunalité est amenée à voter le montant de la surtaxe communautaire qui s'applique sur la tarification de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice suivant.

Cette tarification est établie en fonction des programmes pluriannuels d'investissement et des projections budgétaires sur l'exercice considéré.

Les tarifs communautaires 2022 pour l'eau et l'assainissement prennent en compte les travaux d'extension et de renouvellement de réseaux et des opérations structurantes telles que l'usine de vauguières.

Vous constaterez que la proposition de tarification se traduit par un prix de l'eau globalement identique sur toutes les communes du territoire **4,40 € TTC pour 120 m³**

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Adopter la tarification de la surtaxe EPCI sur l'eau et l'assainissement pour l'année 2022 ainsi présentée.

Vote :

Pour = 44

Abstention = 1

Rapport n° 12 : Assainissement non collectif **C1-1.3.1** **102**
▪ Tarification 2022
(Rapport de M. Jean-Paul HUOT)

Pour l'année 2022, la tarification du Service Public d'Assainissement Non Collectif ne prévoit pas d'évolution.

Vous retrouverez la grille tarifaire détaillée au présent rapport.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Adopter pour l'année 2022 la grille tarifaire ainsi présentée.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 13 : Définition des systèmes d'endiguement **XD-1.6.6** **103 à 106**
▪ Choix de la stratégie de définition des systèmes actuels d'endiguement
(Rapport de M. Anthony MELIN)

L'Agglomération porte depuis le 1^{er} janvier 2018 la compétence « défense contre les inondations et contre la mer ». A ce titre, elle doit déclarer, conformément au cadre réglementaire, les systèmes d'endiguement sur lesquels elle engage sa responsabilité de gestionnaire, permettant d'assurer la protection des personnes et des biens sur une zone considérée et avec un niveau de protection garanti contre les inondations.

Il ressort que les 6 systèmes d'endiguement suivants peuvent être retenus. Ces systèmes pourront par la suite être complétés.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Valider la définition des projets actuels de systèmes d'endiguement de l'Agglomération,
- Engager les procédures d'autorisation relatives à chacun de ces systèmes d'endiguement,
- Prendre acte des études en cours pour établir des propositions de systèmes d'endiguement supplémentaires,
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer toutes pièces à intervenir dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapport n° 14 : Contrat de Relance et de Transition Ecologique - CRTE *(Rapport de M. Stéphane ROSSIGNOL)*

107 à 132

Le Gouvernement a souhaité que chaque territoire élabore un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur des domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'Etat.

Est ainsi proposée aux EPCI une nouvelle méthode de contractualisation, avec la mise en place de Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent leurs signataires sur la durée du mandat et sont susceptibles de bénéficier des financements de l'Etat autour de la relance et de la transition écologique.

Le CRTE du Pays de l'Or est construit autour des objectifs de développement économique, de transition écologique et de cohésion sociale. Il sera animé par un comité de pilotage et un comité de partenaires associés à la démarche.

Le 12 avril 2021, l'Agglomération a signé sa convention d'initialisation avec la Préfecture de l'Hérault, devenant ainsi la première collectivité du département officiellement engagée dans la démarche d'élaboration de son CRTE.

Depuis cette date, l'Agglomération a amorcé le processus d'élaboration dudit contrat. Etabli pour la période 2021-2026, ce dernier repose sur 4 éléments principaux :

- Une gouvernance partagée ;
- Un diagnostic du territoire ;
- Des orientations stratégiques ;
- Un plan d'actions autour de projets communautaires et communaux

En matière de gouvernance, le CRTE sera animé au sein d'un comité de pilotage, composé des signataires du contrat, à savoir la Préfecture de l'Hérault, l'Agglomération et les Communes du Pays de l'Or. La Région et le Conseil Départemental de l'Hérault, non signataires, sont également associés. Un comité de partenaires sera également constitué, auquel pourront être invités les acteurs du territoire suivants : Conseil de Développement du Pays de l'Or, Chambres consulaires, Caisse d'Allocations Familiales, Agence de l'Eau, ADEME, Conservatoire du Littoral, DRAAF, Syndicats mixtes, EPCI voisines, L'Or Aménagement, etc. Le Conseil de développement du Pays de l'Or sera régulièrement consulté sur ce contrat.

Le diagnostic et les orientations stratégiques du CRTE ont été construits sur la base des objectifs du projet de territoire « Pays de l'Or » 2030 élaboré en 2016.

Le plan d'actions de notre CRTE comprend 130 fiches actions dont 57 fiches proposées par les communes membres. Il nous permet d'avoir une vision globale et consolidée du développement du territoire.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver le contrat de relance et de transition écologique du Pays de l'Or,
- Autoriser le Président, ou son représentant, à signer le présent contrat.

- **M. Gilles PARMENTIER** : Première remarque, je suis étonné que vous ayez déjà signé le contrat alors que l'Assemblée ne l'a pas validé. C'est un peu inélégant.

- **M. Stéphane ROSSIGNOL** : Il est signé pour des raisons de calendrier, mais il ne sera approuvé qu'au moment où bien entendu...

- **M. Gilles PARMENTIER** : On a l'impression d'être une chambre d'enregistrement.

- **M. Stéphane ROSSIGNOL** : ... nous aurons délibéré. Non, si l'assemblée ne délibérait pas, il n'aurait pas de valeur, bien entendu.

- **M. Gilles PARMENTIER** : Très bien. Je profite de ce rapport pour, à mon avis quand même aborder la question de la stratégie énergétique que l'on doit avoir, notamment en fonction de la transition énergétique. Moi, je rappelle mon opposition ferme, notamment au développement du photovoltaïque. C'est une énergie qui est très polluante à produire. Alors certes, elle est faite verte chez nous, notamment avec des beaux slogans et de belles affiches. Mais dans les pays producteurs, c'est une source de pollution majeure et de misère pour les gens qui vivent là où les matériaux sont notamment extraits. De plus, c'est une énergie qui rapporte de l'argent à celui qui pose le panneau, mais qui coûte extrêmement cher aux contribuables français, parce que c'est une source de production ultra subventionnée et qui alourdit la facture d'électricité pour l'ensemble de nos concitoyens, et notamment les plus modestes. Je rappelle que nous payons une taxe sur notre facture d'électricité pour la contribution sociale au prix de l'électricité et que, notamment, cette taxe est en partie détournée pour financer les énergies renouvelables. Et je trouve ça un peu scandaleux. Donc, l'orientation que je suivrai pour cette nécessaire... c'est quand même agir pour la transition énergétique, ce serait avant tout agir sur les économies d'énergie, parce que les économies d'énergie, c'est ce qui, au final, coûte le moins cher et qui est le meilleur pour l'environnement. Je vous remercie.

- **M. Stéphane ROSSIGNOL** : Mais justement, les économies d'énergie, j'en parlais au début de mon propos, en introduction. C'est ce que nous avons fait, notamment ce matin à Saint-Aunès avec l'inauguration de la première station GNV, en équipant nos véhicules justement de ce process, puisque nous avons fait l'acquisition de camions bennes qui vont fonctionner au GNV, demain, de cars de transport de passagers équipés au GNV.

Nous avons un parc de véhicules électriques, donc vous voyez que là-dessus, nous sommes particulièrement en avance par rapport à d'autres collectivités, plusieurs millions qui ont déjà été mobilisés pour renouveler notre parc auto qui est beaucoup moins polluant, et notamment aujourd'hui les camions bennes qui vont faire la collecte des déchets ménagers, mais aussi des camions pour ramasser dans les déchetteries, qui prennent la relève dans les déchetteries. C'étaient des investissements importants. Bien sûr, ils restent toujours à faire, mais je crois que dans ce domaine, l'Agglomération montre le chemin et montre l'exemple. Monsieur COISNE.

- **M. Bertrand COISNE** : Je risque de décevoir mon collègue. Je vais prendre le contrepied par rapport aux panneaux photovoltaïques parce que moi, au contraire, je pense que c'est vraiment une des solutions, bien entendu, ce n'est pas la seule, pour passer à la transition énergétique. Et j'irais même plus loin, parce qu'ici, sur notre territoire, c'est très difficile de mettre des panneaux photovoltaïques. À titre d'exemple, même si ce n'est pas ici immédiatement, c'est à Lattes. Il y avait un projet d'équipement de l'ancienne décharge de Lattes en panneaux photovoltaïques et l'Etat s'est opposé à ce dossier au nom de la loi Littoral. C'est quoi la loi Littoral ? La loi Littoral, c'est de dire : on interdit l'urbanisation en dehors des noyaux déjà urbanisés. Or, je ne vois pas en quoi l'installation de panneaux photovoltaïques sur une friche d'une décharge a priori serait de nature à considérer que c'est une urbanisation. Donc là, les services de l'Etat, ils sont bien, mais dans le cadre de cette convention, je pense que vous pourriez, non pas exiger, bien entendu, on ne peut rien exiger de l'Etat, mais au moins les inviter au nom de cette convention à être, disons, un peu plus ouverts sur ce vrai enjeu. D'autant qu'on a les possibilités sur le territoire quand même d'équiper en panneaux photovoltaïques. Et en plus, on peut avoir des projets dits agro voltaïques, où là, justement, ça passe très bien au nom de la loi Littoral. Au contraire, je viens contrebalancer avec les opinions de mon collègue à ce sujet.
- **M. Gilles PARMENTIER** : Je sais quoi vous offrir pour Noël : un livre sur le sujet.
- **M. Bertrand COISNE** : Il me pardonnera, il me pardonnera.
- **M. Stéphan ROSSIGNOL** : Vous pardonnez, Monsieur PARMENTIER ?
- **M. Gilles PARMENTIER** : Non, parce que quand on voit les ravages que font notamment la production des terres rares pour les panneaux photovoltaïques, quand on voit les images que sortent de plus en plus régulièrement les documentaires sur le sujet, en tant qu'humain, ça me touche.

Vote :

Pour = 44

Abstention = 1

TERRITOIRE ET HABITAT

Rapport n° 15 : Service urbanisme appliqué

XX-3

133 à 142

- Convention de mise à disposition du service
 - Instruction des autorisations d'urbanisme
 - Appui technico-juridique

(Rapport de M. Philippe PY CLEMENT)

Le code de l'urbanisme offre la possibilité pour les Communes compétentes de confier par convention, l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols, à un service extérieur. C'est le choix qui a été fait par les communes du Pays de l'Or depuis 2002.

La présente convention a pour objet la définition des modalités de l'assistance technique qu'apporte le service urbanisme appliqué de l'Agglomération à la Commune, pour l'instruction des autorisations notamment leur dématérialisation et une aide à la mise en œuvre de projets d'urbanisme.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver les termes de la convention ci-jointe,
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 16 : Relations avec les bailleurs

XN-1.3

143 à 144

- Signature Convention d'Utilité Sociale (CUS)
 - 3F OCCITANIE

(Rapport de Mme Sylvie MARTEL CANNAC)

Les Conventions d'Utilité Sociale (CUS) sont établies pour une période de six ans renouvelable, entre un organisme HLM, l'État et l'EPCI et ont pour objectifs de définir pour chaque bailleur social :

- La politique patrimoniale et d'investissement de l'organisme,
- La politique sociale de l'organisme,
- La politique de l'organisme pour la qualité du service rendu aux locataires.

Le bailleur social 3F OCITANIE implanté sur Mauguio, a proposé à l'Agglomération la signature de sa CUS.

Avec cette CUS, l'agglomération signera sa 8^{ème} convention, sur 10 bailleurs présents sur le territoire.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer la Convention d'Utilité Sociale du bailleur social 3F OCCITANIE, ainsi que toutes pièces à intervenir dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 17 : Politique sociale en matière d'habitat

XN-3.3

145 à 185

▪ Garantie d'emprunt

- Opération TERRAZA – Lot 1 tranche 4 – ZAC Les Châtaigniers – Saint-Aunès

(Rapport de Mme Florence THOMAS)

Dans le cadre de sa compétence en matière de politique de l'habitat, l'Agglomération a adopté en 2016 son règlement d'intervention en faveur du logement locatif social qui prévoit la possibilité de garantir les emprunts contractés par les bailleurs sociaux, jusqu'à hauteur de 75% selon certaines conditions.

La société FDI HABITAT sollicite de l'agglomération du Pays de l'Or l'obtention de garanties d'emprunts destinées à financer l'opération Résidence TERRAZA située sur le lot n°1 de la tranche 4 de la ZAC des Châtaigniers sur la commune de Saint Aunès, programme constitué de 46 logements sociaux.

La garantie d'emprunt accordée ouvre un droit de réservation de 6 logements au profit de l'Agglomération.

La livraison de cette opération est prévue pour début octobre 2022.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Accorder sa garantie à hauteur de 75%, représentant un montant de 3 265 274,25 €, pour le remboursement du prêt N° 125 259 d'un montant de 4 353 699,00 € souscrit par FDI HABITAT auprès de la Caisse des dépôts et consignations, dont le contrat est joint en annexe de la présente délibération,
- S'engager pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci,
- Autoriser le Président, ou le Vice-Président, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision, notamment les conventions de garantie d'emprunt et de réservation.

Vote :

Pour = 44

Abstention = 1

Rapport n° 18 : Politique sociale en matière d'habitat

XN-3.3

186 à 223

▪ Garantie d'emprunt

- Opération PURE – Commune de La Grande Motte

(Rapport de Mme Sophie CAUDAL)

Dans le cadre de sa compétence en matière de politique de l'habitat, l'Agglomération a adopté en 2016 son règlement d'intervention en faveur du logement locatif social qui prévoit la possibilité de garantir les emprunts contractés par les bailleurs sociaux, jusqu'à hauteur de 75% selon certaines conditions.

La société FDI HABITAT sollicite de l'agglomération du Pays de l'Or l'obtention de garanties d'emprunts destinées à financer l'opération résidence PURE sur la commune de La Grande Motte. Ce programme est constitué de 13 logements sociaux.

La garantie d'emprunt accordée ouvre un droit de réservation de 2 logements au profit de l'Agglomération.

La livraison de cette opération est prévue pour début septembre 2022.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Accorder sa garantie à hauteur de 75%, représentant un montant de 990 076,50 €, pour le remboursement du prêt N° 125 096 d'un montant de 1 320 102,00 € souscrit par FDI HABITAT auprès de la Caisse des dépôts et consignations, dont le contrat est joint en annexe de la présente délibération,
- S'engager pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci,

Vote :

Pour = 44

Abstention = 1

Rapport n° 19 : Politique sociale en matière d'habitat

XN-3.1

224 à 232

- Versement aides financières

- Opération SFHE – La Font de Mauguio Lot 5A – Commune de Mauguio

(Rapport de M. Frantz DENAT)

Dans le cadre de son règlement d'intervention en faveur du logement locatif social sur le territoire l'Agglomération accorde des aides financières à certaines opérations.

A ce titre, la société SFHE du groupe ARCADE-VYV sollicite le financement de son opération sur le lot n°5A de la ZAC Font de Mauguio.

Cette opération de construction de 35 logements sociaux est réalisée en maîtrise d'ouvrage directe par la société SFHE. Il s'agit d'un bâtiment collectif en R+4, avec deux commerces en rez-de-chaussée et le stationnement en rez-de-chaussée ou en aérien.

Cette opération répondant aux critères d'attribution du règlement intercommunal, un financement peut être attribuée pour les 13 logements PLAI réalisés avec qualité environnementale par une subvention de 135 000 €.

L'octroi de cette subvention donnera lieu à un droit réservataire de 4 logements.

La livraison de cette opération est prévue pour le troisième trimestre 2023.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver le versement d'une aide financière à la société SFHE pour un montant de 135 000 €,
- Autoriser le Président, ou le Vice-Président, à signer la convention ci-annexée, précisant les modalités de versement de l'aide,
- Autoriser le Président, ou le Vice-Président, à signer la convention ci-annexée, précisant les modalités de réservation des logements aidés,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président à signer tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **M. Gilles PARMENTIER** : Pour expliquer ma position de vote sur ces dossiers. Je suis pour la création de logements sociaux. Je trouve que c'est très important et qu'on manque aujourd'hui de logements abordables sur notre territoire. Néanmoins, tant que la loi au niveau national ne réservera pas la priorité des logements sociaux aux Français, moi, je préfère m'abstenir quand cela ne concerne pas une commune où je suis élu, mais voter contre là où je suis conseiller municipal, c'est-à-dire à Mauguio-Carnon, parce que malheureusement, la solidarité nationale n'est pas réservée à ses propres concitoyens et je trouve ça un peu scandaleux.

Vote :
Pour = 44
Contre = 1

RESSOURCES

FINANCES

Rapport n° 20 : Produits irrécouvrables n°1

XA-3.3.1

233 à 242

(Rapport de M. Jean-Louis BOUSCARAIN)

Madame la Trésorière de MAUGUIO signale qu'elle n'a pu procéder au recouvrement des sommes inscrites dans les tableaux annexés et demande en conséquence, l'admission en non-valeur de ces produits.

Ces produits irrécouvrables s'élèvent tous budgets confondus à 41 017,80 €.

Le Conseil d'Agglomération est invité à :

- Admettre en non valeur les produits irrécouvrables listés aux tableaux ci-joints.
 - **M. Stéphan ROSSIGNOL** : Il y a une modification qui a été apportée également dans ce rapport, en accord avec le Trésor public.
 - **M. Christophe BEL** : Oui, c'est ça, ça concerne le budget annexe des déchets. Il y a des créances irrécouvrables identifiées par le Trésor public qui n'en étaient pas tout à fait, puisqu'il y avait un problème de dénomination de sociétés. On les a enlevées de la liste des créances irrécouvrables et on a refait les facturations aux entreprises concernées.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 21 : Décision modificative n°2021-1

XA-3.1.2

243 à 253

- Approbation

(Rapport de Mme Sonia MARGUERY)

Les crédits ouverts sur les comptes du budget principal et des budgets annexes nécessitent des ajustements qu'il convient d'intégrer dans la présente décision modificative.

- Sur le budget principal, l'ajustement des charges de fonctionnement, le financement des travaux des piscines par une augmentation de la subvention d'équilibre.
- Sur le budget des déchets, un ajustement de frais de personnel (réorganisation interne et installation des corbeilles de plages.)
- Sur le budget des piscines, augmentation de la subvention d'équilibre pour financer les travaux sur les équipements.
Sur le budget de l'eau, un ajustement pour la réintégration par opération d'ordre de la Valeur Nette Comptable (VNC) d'un terrain cédé partiellement.
- Sur le budget de l'assainissement, des ajustements de charges de personnels (renforcement des équipes).

Vous trouverez l'ensemble des détails au présent rapport.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver la décision modificative n°2021-1

Vote :

Pour = 44

Abstention = 1

Rapport n° 22 : Contribution d'équilibre

XA-3.3.4

254

- Budget annexe des piscines
(Rapport de Mme Caroline FAVIER)

En décembre 2020, l'Agglomération a autorisé le versement d'une contribution d'équilibre au budget annexe Piscines au titre de l'exercice 2021 et dans la limite d'un montant maximum de 3 500 000 €.

Au vu des nouveaux besoins inscrits en investissement et des travaux réalisés sur les équipements, il convient de modifier ce plafond en le majorant de 1 900 000 €

Le conseil communautaire pourrait autoriser le versement d'une contribution d'équilibre dans la limite des montants inscrits au budget 2021, soit :

- Budget annexe - Piscines : 5 400 000 €

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Autoriser le versement d'une contribution d'équilibre 2021 au budget annexe Piscines dans la limite d'un montant de 5 400 000 €.
 - **M. Gilles PARMENTIER** : Qu'est-ce qui explique un tel besoin de financement ? Il était prévu 3,5 millions et là, on arrive à 5,4 millions, c'est une grosse, grosse différence.
 - **M. Christophe BEL** : Je vais reprendre les explications que j'ai apportées à la commission des finances lors des débats d'orientations budgétaires. Sur le budget annexe des piscines, le déficit d'exploitation, le fonctionnement normal, c'est entre 3,3, 3,5. Ça dépend des années.

C'était un peu plus élevé en 2020, parce que les piscines étaient fermées. On a moins de recettes sur les années 2020 et 2021. Par contre, on a engagé, depuis quatre ans maintenant, un programme de réhabilitation des équipements qui a concerné la piscine de La Grande-Motte, la piscine de Palavas et la piscine de Mauguio, pour l'essentiel. Puisque Lansargues, c'est une piscine récente. Ces travaux étaient prévus d'être financés par emprunt. Ce qui a été arbitrée, ce qui a été proposé à la commission et qui est repris ce soir dans le Conseil, c'est dans la mesure où le fonds de roulement sur le budget principal est important, et on sait qu'il va s'épuiser dans le temps de ne pas emprunter sur le budget annexe des piscines et d'autofinancer ces investissements. On ne va pas payer de frais financiers sur les emprunts qui seront faits, sachant que les emprunts qui seront faits sur le budget annexe des piscines, quoi qu'il arrive, ils sont financés par une contribution d'équilibre du budget principal. Donc, on a un petit gain financier à ne pas emprunter. Plutôt que d'emprunter pour afficher un déficit à 3,5 millions, on préfère afficher un déficit à 5,4 millions et gagner financièrement dans la durée.

- **M. Daniel BOURGUET** : J'ai une question, parce que c'est vrai que chaque année, on le dit, les piscines coûtent vraiment très cher. Est-ce qu'on a une idée du nombre d'utilisateurs ? Je ne parle pas du nombre d'entrées, mais du nombre d'utilisateurs, à l'échelle du Pays de l'Or.
- **M. Christophe BEL** : On a une panoplie d'utilisateurs qui est différente, l'essentiel, et les piscines du Pays de l'Or, c'est pour ça qu'elles nous coûtent cher aussi, c'est que ce sont des piscines ouvertes pour l'apprentissage de la natation, aux écoles primaires du territoire. Apprentissage qui est gratuit, puisqu'on ne facture pas ni aux écoliers, ni aux communes, ni aux familles, concernant l'apprentissage de la natation. Donc, c'est l'essentiel des créneaux. Ensuite, ce sont les associations puisqu'une partie des créneaux sont réservés aux associations du territoire, avec des tarifs qui, pendant longtemps, étaient à zéro et qui ont été passés à un euro, il y a maintenant cinq ou six ans. Et ensuite, on a deux autres types d'usages : ce sont tous les cours qui sont assurés, régis par les agents de l'Agglomération et qui, eux, sont facturés. Là aussi, sur les créneaux disponibles, ou pendant les heures de natation ou pendant les heures d'ouverture au grand public. Et enfin, derniers créneaux, ce sont les horaires d'ouverture au grand public. Les horaires d'ouverture au grand public qui sont aussi variables selon les lieux et selon les moments. On va dire, pour simplifier, que le principal usage de l'ouverture au public, c'est sur le Grand Bleu sur La Grande-Motte pendant la saison d'été. Ensuite, la fréquentation des piscines par le grand public, en saison estivale ou en période de vacances, est plus réduite. On est sur un territoire qui est globalement très bien équipé en équipements aquatiques et c'est pour ça qu'on a arbitrée aussi au niveau de la commission, compte tenu des fréquentations qu'on constatait en été, de réduire la période d'ouverture sur la piscine de Lansargues, sur le mois d'août. On a quatre usages des piscines et, en amplitude d'occupation de ce temps d'ouverture, le principal usage, ce sont les scolaires qui ont un usage gratuit. Voilà ce qui explique en partie le fonctionnement et les coûts, en tout cas les coûts nets, de ces équipements. Après, pour vous répondre précisément, oui, on a des statistiques. On les présente chaque année à la commission quand on fait le bilan.
- **M. Stéphan ROSSIGNOL** : C'est vrai qu'on a des équipements particulièrement performants. On a la chance d'avoir, sur notre territoire, quatre piscines. Mais on le sait, malheureusement, les piscines ont toujours des déficits structurels importants, c'est pour ça qu'on essaie de s'adapter. Et en plus, on vient de passer deux années particulièrement difficiles, là aussi, avec des fermetures imposées par la situation sanitaire.

Vote :
Pour = 44
Abstention = 1

Rapport n° 23 : Budget Primitif 2022

XA-3.

255 à 292

- Approbation
(Rapport de Mme Sophie CRAMPAGNE)

Président

Mesdames et Messieurs les conseillers.

Nous allons ce soir, après avoir débattu en octobre des orientations budgétaires, approuver le budget primitif pour l'année 2022.

Ce budget global s'élève à 114 millions d'euros. Il sera détaillé par la Vice-Président dans quelques minutes.

Ce budget 2022 reste conforme à nos orientations budgétaires et globalement stable dans la mise en œuvre de nos actions. Et cela, malgré la crise sanitaire que nous vivons depuis deux ans et son impact sur nos recettes et sur nos charges.

Comme nous avons pu l'évoquer en octobre, nous avons financé les impacts de la crise sur notre fonds de roulement, c'est à dire sur nos excédents passés qui étaient affectés au financement de nos investissements d'aujourd'hui et de demain.

Ces investissements, nous ne les réduisons pas. Notre PPI présenté en octobre se retrouve dans ce budget 2022 et nous continuerons à chercher des financements extérieurs comme nous le faisons habituellement. A ce titre, l'actualisation de nos actions, que vous avez pu découvrir à travers les projets inscrits au CRTE, sera, je l'espère, un levier complémentaire pour trouver des partenariats financiers avec l'Etat, la région, le Département.

Nous devons maîtriser et garantir notre capacité financière à agir. Et cela passe nécessairement par le maintien de notre capacité épargne sur le moyen terme. Et cette épargne, elle se maintiendra si nous maîtrisons nos charges et si nous optimisons nos ressources. Car c'est grâce à notre épargne que nous sécurisons notre capacité de financement pour l'avenir.

Ce budget 2022 est également bâti sur un panier de ressources fiscales différent. Le pouvoir de lever l'impôt est dorénavant réduit depuis 2021, avec la suppression de la taxe d'habitation (et son remplacement par une fraction de produit national de TVA) et la réforme des impôts économiques (et un renforcement des compensations de l'Etat). Tout cela n'est pas neutre et nous incite encore plus à être responsables dans nos choix.

Notre collectivité, nos projets, nos partenariats, nos coopérations sont un tout au service des habitants et du territoire. Et nous nous efforçons tous, vous les élus, avec notre administration à continuer à rendre ce territoire agréable, accueillant, solidaire et ambitieux dans ses actions et ses projets.

Le budget est un document technique, de gestion. **Il est aussi la traduction politique de nos projets, de nos ambitions.** Nous ne maîtrisons pas tout : les réformes fiscales, l'évolution des dotations, les impacts de la crise sanitaire, les arbitrages nationaux en matière de revalorisation salariale, l'envolée des prix des matières premières. Mais nous devons continuer à garantir nos actions et c'est ce que nous nous efforçons de faire chaque année, tout comme nous le faisons à travers ce budget 2022 qui va maintenant vous être présenté par la Vice-Présidente.

Présentation du budget primitif 2022

Vice - Présidente

Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires.

Le budget de l'agglomération est la traduction de nos décisions, de nos actions au quotidien, et de nos investissements.

Je vais donc vous donner quelques chiffres sur les grandes masses 2022 et pointer les principales actions nouvelles ou ajustées.

- **C'est un budget global consolidé de 114,3 millions** d'euros réparti à 93 millions d'euros millions sur la section de fonctionnement (94 millions en 2021) et 21,3 millions d'euros sur la section d'investissement (29,6 millions en 2021)
- **La baisse en fonctionnement** concerne à la fois la progression constatée sur le budget principal, et le budget des déchets (+ 2,1 M€) ainsi que la diminution des crédits inscrits sur les budgets annexes des zones d'activités des Jasses et des Portes de l'Aéroport (- 3,1 M€).
- **C'est également un budget qui intègre des investissements qui sont chiffrés à 15 M€.** La note budgétaire vous permettra d'en retrouver le détail.
- **Au niveau des charges, plusieurs évolutions sont intégrées :**
 - La progression globale des frais de personnel sur 2022 de 4,2 %, progression qui tient compte de la croissance des activités, des charges liées aux différents protocoles sanitaires, des décisions nationales sur l'évolution des bas salaires, et de la mise en place de nouveaux services (accueil des espaces France services, conseillers numériques, chargé de mission pour le projet alimentaire territorial, Alp sur l'école des Garrigues)
 - La progression du coût de l'entretien du LIDO
 - La progression de l'activité de la restauration collective et des accueils périscolaires
 - Les actions inscrites dans le projet alimentaire territorial
 - La progression prévisionnelle du FPIC
 - La poursuite de la location de véhicules de collecte des déchets sur l'année 2022
- **Au niveau des recettes :**
 - La progression modérée de la fiscalité dans l'attente d'une meilleure visibilité sur la consolidation de la réforme fiscale
 - Un ajustement de l'attribution de compensation pour la commune de Mauguio
 - Des recettes extérieures nouvelles en financement de nouvelles actions (PAT, espaces France service, conseillers numériques)
 - Un budget déchets toujours construit sur un taux de TEOM à 9%

- La stabilisation des dotations de l'Etat en attendant les notifications en avril 2022
- La stabilisation des recettes de VT, dans l'attente également de plus de visibilité
- Des financements extérieurs prévisionnels par emprunt limités à 4 millions d'euros

Je dirai également quelques mots sur l'encours de dette qui a diminué de 2,8 millions d'euros entre 2020 et 2021 pour passer de 41,6 millions d'euros à 38,75 millions d'euros.

Enfin, l'épargne prévisionnelle (c'est à dire l'autofinancement brut et net) reste stable sur la plupart des budgets. Ce niveau dépendra bien évidemment de nos recettes fiscales pour 2021

En synthèse, le projet de budget qui vous est proposé d'approuver pour 2022, reste ambitieux et maîtrisé, conforme à nos orientations mais connaît un certain nombre d'incertitudes sur nos ressources fiscales, sur les dotations, et sur nos charges.

Nous poursuivons nos efforts de gestion et d'imagination pour maintenir au mieux nos marges de manœuvre et nos actions. Mais nous devons être tous vigilants pour l'avenir compte tenu d'un environnement fiscal, économique et sanitaire incertain.

Je vous propose à présent de procéder à un vote global pour chacun de ces 9 budgets dont les montants par section sont établis comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Principal	62 422 904 €	7 712 470 €	70 135 374 €
Déchets	11 233 820 €	2 533 020 €	13 766 840 €
Eau potable	3 365 770 €	3 296 070 €	6 661 840 €
Assainiss.	4 763 882 €	5 418 280 €	10 182 162 €
Transports	3 564 300 €	65 379 €	3 629 679 €
Piscines	4 505 500 €	782 000 €	5 287 500 €
Aérodrome	128 077 €	21 000 €	149 077 €
ZAE Portes de l'Aéroport	2 920 954 €	1 460 477 €	4 381 431 €
ZAE Les Jasses	40 000 €	20 000 €	60 000 €
TOTAL	92 945 207	21 308 696	114 253 903

- **M. Stéphan ROSSIGNOL** : En tout cas, je voudrais, en votre nom à tous, remercier, féliciter Sophie CRAMPAGNE pour le travail qu'elle a réalisé avec notre directeur général des services, notre directeur d'administration Gabriel BOUSCARAIN, l'ensemble de nos services ressources pour l'élaboration, dans ce contexte que vous connaissez, éminemment difficile, dans toutes nos communes, nous connaissons les difficultés inhérentes à la situation. Mais merci, Madame la Vice-Présidente, pour ce travail effectif et la présentation de ce budget pour l'année 2022.
- **M. Daniel BOURGUET** : Oui, j'ai une question, c'est par rapport au budget transport. Parce que j'ai l'impression, en lisant les tableaux, que, entre guillemets, le transport s'est équilibré tout seul et s'est quasiment autofinancé, si j'en crois les chiffres.

Est-ce que ceci peut être dû à l'apport, par exemple, du Crédit Agricole sur le territoire qui est venu avec 700 employés ? Quel a été l'impact, justement, de l'apport dans la zone de l'aéroport sur le budget transport ? C'était un peu ça ma question. Et dans les dépenses, il y a Subventions et participations, presque 300 000 euros. Je voulais savoir ce que c'est, parce que c'est quand même un chiffre important.

- **M. Christophe BEL :** La première, c'est facile, la seconde, il faudra que vous me précisiez où c'est, parce que je ne l'ai plus en tête. Le budget transport est financé par le versement transport. C'est la principale ressource, le VT. Le VT est plafonné sur notre territoire. C'est-à-dire que le taux applicable aux cotisations, en gros, c'est une cotisation Urssaf, le versement transport. Donc, le taux de VT est plafonné à 0,8 % de la masse salariale. Le VT se situe, depuis deux, trois, quatre ans, aux alentours de 2,4 millions, 2,6 millions. En gros, c'est l'employabilité sur le territoire qui fait les recettes de VT. Le VT bouge un petit peu, parce que l'Etat réforme, puisque c'est au-delà de neuf salariés pour l'ensemble des établissements, qu'ils soient publics ou privés. Ça veut dire que, quand le territoire accueille de nouveaux établissements et des établissements importants, les ressources de versement transport vont augmenter. Il y a toujours un décalage entre l'installation et le versement. Aujourd'hui, on n'a pas vu, en tout cas... Il y a un double phénomène, c'est-à-dire qu'on aurait dû constater, sur les années 2021, une baisse de ressources de VT. L'année 2021 n'est pas encore tout à fait consolidée et ces ressources de VT, aujourd'hui, on ne voit pas trop la baisse. Est-ce que cette non-baisse est liée à un maintien de l'activité, à tous les accompagnements qui ont été faits par l'Etat, notamment pour les entreprises petites, mais aussi pour les moyennes ? Ou est-ce que c'est lié à une baisse d'un côté, une progression des entreprises qui versent moins de VT, en tout cas des nouvelles entreprises qui arrivent ? On le verra quand on pourra consolider l'année 2021. Ce qui est certain, c'est que, quand il y a des apports d'entreprises sur le territoire, il y a une progression du VT. On l'a constaté, puisque, il y a quelques années, on était aux alentours de 2 millions et progressivement, c'est monté. Je ne sais pas répondre à votre question, mais c'est certain qu'on aura un apport et quand on aura l'apport, on pourra vous donner quelques éléments. Là aussi, toutes choses égales, par ailleurs, puisque les administrations sociales, les administrations fiscales pendant très longtemps, les données relatives à la fiscalité des entreprises, elles ont été peu transparentes, puisqu'il y a eu aussi des règles internes. Donc, aujourd'hui, on a accès à un peu plus de données, plus d'ingénierie, donc on pourra le faire. Et la seconde question. Je ne sais plus. C'est toujours sur le budget annexe des transports ?
- **M. Daniel BOURGUET :** Dans le petit tableau résumé, qui est dans l'ordre du jour, sur les dépenses pour le budget transport.
- **M. Christophe BEL :** Vous pouvez me donner la page s'il vous plaît ? Comme ça, je...
- **M. Daniel BOURGUET :** Page 280.
- **M. Christophe BEL :** 280. Subventions et participations. D'accord, sur le budget transport.
- **M. Daniel BOURGUET :** C'est ça.

- **M. Christophe BEL** : C'est au niveau des charges, c'est ça ? L'activité transports, l'Agglomération a pris la compétence en 2012. Après, ça a été accentué en 2014 et une partie de la compétence, on l'a redéleguée au syndicat mixte Hérault Transport. Et la compétence qui a été redéleguée, c'est la compétence des transports scolaires, les transports interurbains. Hérault Transport, sur notre territoire, organise l'activité de transport scolaire. Et, pour financer cette activité de transport scolaire, il fait appel à des cotisations, des contributions. Et donc, le montant de dépenses qui est affiché dans cette ligne, c'est le montant annuel de la contribution qui est versée au syndicat mixte Hérault Transport. Il y a sûrement d'autres choses aux détails, mais la principale dépense, c'est ça. Vous le verrez, après on a un rapport, on délibère deux fois sur les contributions syndicats mixtes. Donc, l'avance qu'on fait en début d'année, c'est (le rapport suivant). Et ensuite, souvent, au mois de février ou au mois d'avril, on délibère sur le montant annuel de la contribution au syndicat mixte.
- **M. Stéphan ROSSIGNOL** : Syndicat Hérault Transport.
- **M. Daniel BOURGUET** : Merci.
- **M. Gilles PARMENTIER** : Je vais être très court sur ce BP. Moi, je regrette qu'une nouvelle année de plus, il n'y aura pas de bus entre Mauguio et Carnon. Je regrette que cette ligne ne soit pas mise en place. Je pense qu'elle est très importante, pas seulement pour la commune de Mauguio-Carnon, mais aussi pour le Pays de l'Or. Et je le regrette.

Vote :

Pour = 41

Contre = 1

Abstention = 3

Rapport n° 24 : Charges de structures 2022

XA-3.1.1

293 à 296

(Rapport de M. Bernard REY)

L'ensemble des services de l'agglomération bénéficie de prestations communes, correspondant à des services partagés, aux frais de gestion des équipements communs et aux ressources humaines mutualisées.

Il est proposé de répartir ces charges de structures entre le budget principal, les budgets annexes, et le budget autonome du CIAS sur la base des clés suivantes :

- **Administration générale** : temps passé par les services mutualisés au bénéfice de chaque budget et pondéré par la masse salariale,
- **Parc autos** : coût de la flotte automobile affectée à chaque service pondéré autour des frais de main d'œuvre, des fournitures d'entretien des véhicules et des frais de carburant,

Pour 2022, le montant et la répartition des charges de structures sont résumés dans le tableau joint. Le montant total des charges de structure s'élève à la somme de 6 020 724 euros.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Adopter le montant et la répartition des charges de structures pour 2022 conformément au tableau ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 25 : CIAS – Remboursement de frais 2022

XA-3.3

297

(Rapport de M. Guy REVERBEL)

Le CIAS est un établissement public rattaché au Pays de l'Or mais disposant d'une structure juridique distincte et d'un budget autonome.

Organisé autour d'un budget principal et d'un budget annexe « aide à domicile », le CIAS bénéficie de prestations spécifiques réalisées par les services de l'agglomération (confection et livraison des repas, repas des aînés, transport des clubs de 3^{ème} âge).

Le CIAS met parallèlement à disposition de l'Agglomération des heures de personnel (jeunesse, enfance et restauration scolaire)

Une convention cadre de mutualisation formalise ces relations.

Il est proposé d'arrêter le montant des remboursements de frais entre l'agglomération et le CIAS, sur la base du tableau présenté au présent rapport.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Adopter le montant des remboursements prévisionnels de frais 2022 entre le CIAS et le Pays de l'Or conformément au tableau ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 26 : Refacturation interne

XA-3.3.4

298 à 299

- Budget annexe des transports – Contribution du budget principal – Année 2022

(Rapport de Mme Sonia MARGUERY)

Le budget annexe des Transports regroupe l'ensemble des activités de transports urbains de l'agglomération. Il est financé par le Versement Transport (V.T) et les recettes des usagers.

Ce budget intègre également en dépenses, les transports réalisés en régie pour les besoins propres à l'agglomération.

Le montant de ces dépenses, sur la base des kilomètres parcourus et des temps de conduite des agents s'élève à la somme de 509 329 euros pour l'année 2022.

Il convient de prendre en charge cette dépense sur le budget principal de l'agglomération.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Verser une contribution de 509 329 € au titre de l'année 2022 au budget annexe des transports

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 27 : Contribution d'équilibre **XA-3.3.4** **300**

- Budget annexe des piscines
- Budget autonome du CIAS
(Rapport de Mme Monique BOUISSEREN)

Le budget annexe des Piscines, et le budget autonome du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) font apparaître un déficit sur l'année 2022 qu'il convient d'équilibrer par le versement d'une contribution du budget principal.

Ce besoin est justifié par des contraintes de service public sur l'accueil des scolaires pour les Piscines et les offres d'activités à destination des aînés pour le CIAS.

Concernant le budget autonome du CIAS, la contribution d'équilibre vient financer les activités d'accompagnement social des personnes âgées et les actions de remise en forme du budget principal du CIAS et de son budget annexe non financées par les bénéficiaires.

L'Assemblée pourrait autoriser le versement de ces contributions d'équilibre dans la limite des montants inscrits au budget 2022, soit :

- Budget annexe - Piscines :	3 300 000 €
- Budget autonome - CIAS	
. Budget principal - CIAS :	441 552 €
. Budget annexe - AIDM :	29 920 €

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Autoriser le versement des contributions d'équilibre 2022 au budget annexe des Piscines, au budget autonome du CIAS et au budget annexe Aide à domicile dans la limite des montants indiqués ci-dessus.
 - **M. Daniel BOURGUET** : Il m'a semblé que, je ne sais pas, par rapport à la délibération qu'on avait eue avant, il ne fallait pas rajouter les 1,9 million à cette somme ?
 - **M. Christophe BEL** : Là, on est sur le prévisionnel de 2022, et tout à l'heure, on parlait de 2021. Et je me permets, pour compléter mes propos de tout à l'heure, dans les 290 000, il y a deux sommes : la contribution au syndicat mixte Hérault Transport, mais également la somme prévisionnelle qui était inscrite pour les subventions pour l'accompagnement des usagers à l'acquisition de vélos électriques.
 - **M. Stéphan ROSSIGNOL** : On a l'aide pour les vélos.

- **M. Daniel BOURGUET** : D'accord.

Vote :

Pour = 44

Abstention = 1

- Rapport n° 28 : Transports urbains** **XA-3.3.2** **301**
- Participation au fonctionnement du Syndicat Mixte Hérault Transports (SMTCH)
 - Année 2022
(Rapport de M. Jean-Louis GOMEZ)

L'Agglomération est membre du Syndicat Mixte Hérault Transport (SMTCH) dont la compétence est financée en partie par les contributions des collectivités adhérentes.

A ce titre, le Pays de l'Or verse deux contributions : une subvention « complément de prix » et une subvention d'équilibre au titre du déficit d'exploitation du service public de transport.

Pour l'exercice 2022, le montant des contributions n'étant pas encore arrêté il convient d'autoriser le versement d'acomptes dans la limite de 50% des montants inscrits au budget 2021.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Verser au S.M.T.C.H., au titre de l'année 2022, des acomptes sur la subvention complément de prix dans la limite cumulée de 11 000 €
- Verser au S.M.T.C.H., au titre de l'année 2022, des acomptes sur la subvention d'équilibre dans la limite cumulée de 74 835 €
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer toutes pièces à intervenir dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

- Rapport n° 29 : Restauration collective** **M-1** **302 à 304**
- Tarifs 2022
(Rapport de M. Jean-Louis BOUSCARAIN)

Le coût d'un repas intégrant charges de production et de distribution liées à l'encadrement des enfants pendant le temps méridien donne un coût moyen de production et de distribution du repas évalué à 7,42 € en 2019.

L'année 2019 est considérée comme une bonne référence, l'année 2020 ne pouvant pas être prise en compte.

Pour la demi-pension des collèges Etang de l'Or et Philippe LAMOUR, il est proposé un tarif de repas maintenu à 3,75 € et un tarif de repas occasionnel à 4,75 €.

Pour la restauration scolaire élémentaire et maternelle de maintenir le tarif de 2021 à 3,75 € et tarif de repas majoré (car non réservé) à 5,60 €.

Il est proposé d'appliquer pour les autres catégories d'usagers la même évolution que pour la restauration scolaire et donc de maintenir les tarifs 2021.

Pour la restauration à domicile du CIAS il est proposé d'appliquer la même règle en 2022 avec les tarifs suivants :

- 7,50 € pour un déjeuner
- 2,80 € pour les repas du soir (ceux-ci n'étant distribués que si le déjeuner est pris, les frais de livraison ne sont pas comptabilisés).

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Valider le maintien du tarif de la demi-pension pour l'année 2022,
- Valider la création des autres tarifs pour l'année 2022,
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer toutes pièces à intervenir dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

Rapport n° 30 : Modification du tableau des effectifs

XA-2.2.0

305 à 306

(Rapport de M. Anthony MELIN)

Lors de chaque conseil d'agglomération vous est présenté le tableau des effectifs de l'Agglomération. Il représente la photographie de la liste des emplois et des grades occupés par les agents titulaires ou contractuels sur emploi permanents au moment où il est présenté.

Ce tableau apporte de la cohérence globale et de la lisibilité dans le suivi des emplois et plus globalement dans les organisations.

Les différentes évolutions au sein des services nécessitent la création, la transformation et la suppression de certains emplois. Au 1^{er} janvier il est proposé la création d'un poste postes et la suppression simultanée de 2 postes.

Le Comité technique a émis un avis favorable.

Le tableau des effectifs est joint en annexe.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Modifier le tableau des effectifs conformément aux dispositions citées ci-dessus.

Vote :

Pour = 44

Abstention = 1

Rapport n° 31 : Prévention des risques professionnels

XA-2.2.0

307 à 313

- Dispositif de signalement d'acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes
(*Rapport de Mme Sophie CRAMPAGNE*)

La loi de transformation de la fonction publique est venue renforcer la lutte contre les diverses formes de violence, discrimination, harcèlement et sexisme.

Dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie ressources humaines, l'Agglomération propose un dispositif qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif obligatoire permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

La procédure du dispositif et le lexique définissant les termes abordés sont joints en annexe.

Le comité technique a pris acte de l'information.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Valider le dispositif de signalement ainsi présenté,
- Autoriser le Président, ou la vice-présidente déléguée, à signer toutes pièces à intervenir dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 32 : Charte d'utilisation des moyens informatiques et numériques

314 à 333

(*Rapport de M. Alain HUGUES*)

Les attaques informatiques au sein des collectivités territoriales n'ont de cesse de progresser en nombre, en efficacité et en complexité avec des conséquences parfois dramatiques.

La sécurité du numérique est donc un enjeu qui doit être partagé par l'ensemble des utilisateurs de la collectivité. Dans cette perspective, une charte d'utilisation des moyens informatiques et des outils numériques a été élaborée.

Véritable outil pour favoriser la prévention des incidents et attaques informatiques par l'application de réflexes simples, cette charte se veut avant tout un document d'information et de référence.

Les membres du comité technique ont pris acte des informations.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Valider la charte informatique ainsi présentée,
- Autoriser le Président, ou la vice-présidente déléguée, à signer toutes pièces à intervenir dans cette affaire.

- **M. Stéphan ROSSIGNOL** : C'est en effet là aussi un sujet fortement d'actualité, avec de nombreuses cyberattaques, dont sont victimes des administrations, mais aussi des entreprises. Et récemment, un certain nombre de grandes entreprises de notre département ont été victimes de ces cyberattaques. D'où l'utilité de cette charte.

Adopté à l'unanimité.

Le prochain conseil d'agglomération aura lieu le Mercredi 16 février 2022 à 18h00. Et puis, je ne suis pas en mesure de vous confirmer la tenue ou non des vœux de l'Agglomération compte tenu du contexte, les vœux avaient été programmés le 20 janvier. Nous nous adapterons à la situation au moment nécessaire, on verra au début janvier quelle sera l'évolution de la pandémie. Mais bien entendu, vous serez tenus informés de la tenue ou non des vœux de l'Agglomération. Mais s'ils étaient tenus, ce serait dans un format sécurisé, certainement sans buffet, comme on a l'habitude d'avoir dans les présentations de vœux. En attendant, je vous souhaite à toutes et à tous bien de belles fêtes de Noël, j'insiste sur le mot Noël, parce que décembre, ce sont les fêtes de Noël et des belles fêtes de fin d'année. Et puis, je vous propose donc, dans des conditions de sécurité nécessaires, de partager malgré tout un petit moment de convivialité.